VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 4 DECEMBRE 1918 — No. 2

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

T[illegible]mmunications concernant le jo[illegible] imprimerie devront être adresse[illegible]
[illegible]nitoba
42 AVE[illegible]VENCHER
SAINT-BONIF[illegible] MANITOBA
Téléphone [illegible]in 3377

COUPS DE PLUME

L'influenza continue à frapper rûdement à la porte de plusieurs de nos familles de Saint-Boniface.

La mort s'est assise à bien des foyers.

A tous nos amis courbés aujourd'hui sous le poids de la douleur, nous offrons l'assurance de notre profonde sympathie.

* * *

Plaise à Dieu que dans ces temps troublés, les exhortations si pieuses que nous faisait dimanche dernier notre digne curé du haut de la chaire sacrée, fassent germer dans le coeur de tous nos concitoyens une moisson abondante de ferventes et humbles prières.

Prières de soummission à la volonté Divine de la part de ceux qui ont souffert; prières d'actions de grâces de la part de ceux que la maladie a jusqu'ici épargnés; prières pour implorer la miséricorde divine pour les défunts et pour ceux qui vont bientôt paraître devant le Souverain Juge.

* * *

"*C'est Dieu qu'il faut remercier. Je n'ai pas fait ces grandes choses, c'est Dieu qui les a faites par moi*". Paroles de Foch après la victoire; elles valent pour le moins autant que la parole de ceux qu'elles scandalisent.

* * *

"*Celui qui refusera de faire une humble prière à Celui qui tient dans sa main la vie et la mort, se montrera indigne de la grande époque où il vit et des grandes responsabilités qu'il porte sur ses épaules*". Paroles du Manitoba Free Press, au moment ou les armées alliées pliaient sous l'avalanche teutonne.

Maintenant que le Maître des armées a, de son bras vigoureux, détourné l'orage et mené notre barque à bon port, va-t-on continuer à nier toujours et impudemment le droit des enfants à l'instruction religieuse dans l'école?

* * *

Agités par la peur, les peuples de l'univers, tous les individus, les coryphées de l'école neutre comme les croyants, se sont jetés à genoux pour implorer la protection de Dieu dans les dangers de la guerre.

Au témoignage du généralissime lui-même, cet acte de foi les a sauvés.

Maintenant que la victoire leur sourit, et que la paix semble être sur le point d'établir son règne sur des bases solides les peuples, les sociétés comme les individus, vont-ils se redresser dans leur orgueil, renier leurs promesses, et revenir à leur conduite passée, comme si Dieu n'existait plus, et comme si ses commandements n'avaient plus ni force, ni autorité?

L'oeuvre scélérate de l'école athée va-t-elle refleurir de plus belle? refusera-t-on toujours à la croix du Christ son droit incontestable d'orner les murs de l'école? Fera-t-on toujours, d'une prière dite durant les heures de classe, un acte illégal? Aurons nous, dans les provinces anglaises, à recommencer les vieilles luttes pour la défense des droits de conscience des catholiques?

Pouvons nous au contraire espérer voir le régime de la largeur d'esprit, de la tolérance et de la vraie liberté prendre racine fortement sur le sol canadien?

Nous le saurons bientôt.

* * *

L'Angleterre et la France viennent d'échanger des compliments flatteurs en exprimant leur conviction que l'amitié des deux pays sera maintenant inaltérable.

Verrons nous des démonstrations semblables au Canada?

Nos populations s'élèveront-elles sur les hauteurs du patriotisme large et éclairé? ou, devrons-nous continuer à croupir dans l'ignorance et le préjugé qui ont failli conduire notre pays à la ruine et à l'anarchie.

Espérons que les esprits calmes, prendront la place des démagogues et des fanatiques, et souhaitons qu'ils réussiront à remplir le fossé de la discorde et de la haine que l'on a creusé entre les deux grandes races du Canada.

* * *

Les journaux de Winnipeg et d'ailleurs ne tarissent pas d'arguments pour démontrer que l'on ne peut arracher impunément la langue des différentes nationalités qui peuplent le globe terrestre.

La dernière guerre avait pour but de protéger les petits peuples et de faire cesser le règne de la force brutale.

L'un des résultats de cette guerre sera de démontrer qu'il est faux d'établir en principe que *la force prime le droit*.

Espérons que le Canada sera l'un des pays ou l'on pourra bénéficier de la saine doctrine qui sauvegarde les droits de la langue et les droits de la conscience.

* * *

Pour quiconque jette un regard sur l'horizon politique il est facile de discerner des points noirs qui se changeront bientôt en nuages chargés d'électricité.

Fielding et Walter Scott, chacun de son côté viennent de lancer aux fidèles des manifestes qui portent dans leurs plis des odeurs de poudre.

Sir Wilfrid Laurier a réuni ses partisans à London, dans Ontario et l'on a commencé à ébaucher un programme que l'on veut parer des plus belles couleurs.

L'honorable Robert Rogers, ou si l'on aime mieux, Bob. Rogers, vient d'être l'objet d'une démonstration des plus sympathiques à Toronto, de la part des vieux conservateurs que la domination de Clifford Sifton, à Ottawa fait plus qu'agacer.

S'il faut en croire les rumeurs qui s'échappent de temps en temps des crevasses des bâtisses parlementaires, l'Union sacrée serait bien délabrée.

Le temps a grise mine.

On croit qu'il y aura à Ottawa, durant la prochaine session, une bataille vraiment royale.

* * *

Les chefs de partis feraient acte de sagesse en se gardant bien d'oublier que parmi tous les problèmes d'après guerre, celui de la reconnaissance loyale des droits de conscience des catholiques et des droits de langue des Canadiens-français sera l'un des plus importants, car une solution équitable de toutes les justes réclamations qu'il comporte, pourra, seule, assurer la concorde et la paix dans notre pays.

* * *

M. l'abbé Gagnon, curé de Saint-Adolphe, vient de publier dans les journaux de la Province de Québec, une lettre magnifique pour encourager l'immigration des nôtres du côté du Manitoba.

Il nous permettra de l'en féliciter.

Il a, en cela, suivi l'exemple donné par tous nos chefs, religieux et laïques, depuis la formation de notre province.

Nos cris n'ont pas été vains, puisque notre population s'est, à tous les ans, accrue d'un certain nombre de nos compatriotes venus de la province de Québec.

Il faut avouer cependant que le nombre n'a pas répondu à nos espérances.

Nous en demandons plus.

Nous avons droit à un plus grand nombre.

Nous croyons que cette question intéresse la Province de Québec autant que nous.

Nous ne demandons que le surplus.

Qu'on dirige de notre côté ceux des nôtres qui chaque année vont aux Etats-Unis et nous serons contents.

Il semble que nous ne sommes pas exigeants.

LA CAPITULATION DE L'ALLEMAGNE

Sur le front d'Occident

1o. Cessation des hostilités, sur terre et dans les airs, six heures après la signature de l'armistice.

2o. Evacuation immédiate des pays envahis, Belgique, France, Luxembourg—ainsi que l'Alsace-Lorraine—réglée de manière à être réalisée dans un délai de 15 jours à dater de la signature de l'armistice.

Les troupes allemandes qui n'auraient pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés seront faites prisonnières de guerre.

L'occupation par l'ensemble des troupes alliées et des Etats-Unis suivra dans ces pays la marche de l'évacuation.

Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la Note annexe No. 1,arrêté e au moment de la signature de l'armistice.

3o. Rapatriement commençant immédiatement et devant être terminé dans un délai de quinze jours de tous les habitants des pays énumérés ci-dessus (y compris les otages et les prévenus ou condamnés.)

4o. Abandon par les armées allemandes du matériel de guerre suivant, en bon état:

— 5,000 canons (dont 2,50 lourds et 2,500 de campagne).
— 25,000mitrailleuses.
— 3,000 mineenwerfer.
— 1,700 avions de chasse et de bombardement.

En premier lieu, tous les D 7 et tous les avions de bombardement de nuit, à livrer sur place aux troupes des alliés et des Etats-Unis, dans les conditions de détail fixées par la Note annexe No 1 arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

5o. Evacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les armées allemandes.

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des Alliés et des Etats-Unis.

Les troupes Alliées et des Etats-Unis assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblence, Cologne), avec, en ces points, des têtes de pont de de 30 kilomètres de rayon sur la rive droite—et des garnisons tenant également des point stratégiques de la région.

Une zone neutre sera réservée sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement aux têtes de pont et au fleuve et à 10 kilomètres de distance depuis la frontière de Hollande jusqu'à la frontière de la Suisse.

L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin (rive gauche et rive droite) sera réglée de façon à être réalisée dans un délai de 16 nouveaux jours; soit 31 jours après la signature de l'armistice.

Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la Note annexe No. 1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

6o. Dans tous les territoires évacués par l'ennemi toute évacuation des habitants sera interdite. Il ne sera apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants. Personne ne sera poursuivi pour délit de participation à des mesures de guerre antérieures à la signature de l'armistice.

Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte. Les installations militaires de toute nature seront livrées intactes, de même les approvisionnements militaires, vivres, munitions, équipements, qui n'auront pas été emportés dans les délais d'évacuation fixés, les dépôts de vivres pour la population civile, bétail, etc., devront être laissés sur place.

Il ne sera pris aucune mesure générale ou d'ordre officiel ayant pour conséquence une dépréciation des établissements industriels ou une réduction dans leur personnel.

7o. Les voies et moyens de communication de toute nature: voies ferrées, voies navigables, routes, ponts, télégraphes, téléphones... ne devront être l'objet d'aucune détérioration.

Tout le personnel civil et militaire actuellement utilisé y sera maintenu.

Il sera livré aux Puissances associées :

5,000 machines montées et 150,000 wagons en bon état de roulement et pourvus de tous rechanges et agrès nécessaires, dans les délais dont le détail est fixé à l'annexe no. 2 et dont le total ne devra pas dépasser 31 jours.

Il sera également livré 5,000 camions automobiles en bon état, dans un délai de 36 jours.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dans un délai de 31 jours, seront livrés, dotés de tout le personnel et matériel affectés organiquement à ce réseau.

En outre, le matériel nécessaire à l'exploitation dans les pays de la rive gauche du Rhin sera laissé sur place.

Tous les approvisionnements en charbon et matières d'entretien, en matériel de voies, de signalisation et d'atelier seront laissés sur place, les approvisionnements seront entretenus par l'Allemagne en ce qui concerne l'exploitation des voies de communication des pays de la rive gauche du Rhin.

Tous les chalands enlevés aux alliés leur seront rendus; la note annexe No. 2 règle le détail de ces mesures.

8o. Le commandement allemand sera tenu de signaler dans un délais de 48 heures après la signature de l'armistice toutes les mines ou dispositifs à retard, agencés sur les territoires évacués par les troupes allemandes et d'en faciliter la recherche et la destruction.

Il signalera également toutes les dispositions nuisibles qui auraient pu être prises, telles qu'empoissonnement ou pollution de sources et de puits, etc.

Le tout sous peine de représailles.

9o. Ledroit de réquisition sera exercé par les armées des Alliés et des Etats-Unis dans tous les territoires occupés, sauf règlement de compte avec qui de droit.

L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin (non compris l'Alsace-Lorraine) sera à la charge du gouvernement allemand.

10o. Rapatriement immédiat sans réciprocité, dans des conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre, y compris les prévenus, des Alliés et des Etats-Unis. Les Puissances alliées et les Etats-Unis pourront en disposer comme bon leur semblera.

Cette condition annule les convention antériure au sujet de l'échange des prisonniers de guerre, y compris celle de juillet 1918 en cours de ratification. Toutefois, le rapatriement des prisonniers de guerre allemands internés en Hollande et en Suisse, continuera comme précédemment. Le rapatriement des prisonniers de guerre allemands sera réglé à la conclusion des préliminaires de paix.

Les malades et blessés inévacuables, laissés sur les territoires évacués par les armées allemandes, seront soignés par du personnel allemand, qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.

LA GLOIRE DE LA FRANCE

Je n'essayerai pas de donner une idée des sentiments de vénération avec lesquels(nous tous Français, après avoir vécu cette suite de miracles, nous vivons cette journée de pure gloire qui les termine et les couronne. Je n'y parviendrais pas plus qu'à saisir l'Océan dans le creux de mes deux mains.

A onze heures cinq, ce matin, 11 novembre, tout Paris, toute la France ont compris et se sont levés, le coeur battant, l'esprit plein d'un religieux respect pour les morts et les vivants, à qui nous devons le salut et la victoire. Les cloches sonnaient, le canon tonnait. Et dans le monde entier, hors la Germanie, les peuples, debout et tête nue, ont glorifié ceux qui tombèrent pour la Liberté et qui jamais ne furent devant l'Esprit plus vivants qu'aujourd'hui.

Salut à la Paix pleine de gloire que nous amènent les combattants. Gratitude éternelle aux chefs et aux soldats!

Sur les côtés de cette immense armée de 1914-1918, la France reconnait quelques ombres illustres à qui le destin n'a pas permis de durer jusqu'à cette guerre dont ils préparèrent les vertus. Dans ce groupe mélancolique de ceux qui n'ont pas touché le rivage éclatant, mais qui tenaient le gouvernail, et dont le regard prophétique, au milieu des bruillards, découvrait le chenal et annonçait le soleil dont ils ne reçurent pas le rayon, notre appel et notre amitié s'élancent vers le tribun du peuple dont l'action fut toujours créatrice d'âme, vers le sonneur de clairon, vers le mainteneur et le réveilleur. Paul Déroulède, aujourd'hui, trouve pour les siècles son profond repos, car son oeuvre est parachevée.

Parachevée par qui? Par la nation et par ceului-là qu'au côté de Foch, au milieu des poilus, l'univers et l'histoire acclament, par le grand et l'heureux Clemenceau. Clemenceau! Déroulède! Quelle leçon dans le rapprochement de ces noms. Par quelles voies mystérieuses la France fait ses destinées! Deux hommes qui croyaient se combattre collaboraient.

Porté sur les acclamations, Clemenceau fut à la tribune, et pendant vingt-cinq minutes, si pleines qu'elles nous parurent des heures, il a lu, dans ses détails, l'arrêt de mort de la puissance militaire allemande.

Le monde est délivré, la justice satisfaite; les Français et leurs alliés, dans cette journée sublime, ressentent quelque chose d'inouï, la plénitude de l'âme. Ce soir, nul de nous ne désire plus rien qu'être digne à jamais de la France victorieuse.

Nous sommes rassasiés, nous ne désirons plus que le bonheur des combattants d'hier. Nous voyons atteint par cette victoire le but que s'était proposé toute notre activité publique. Effacement de la défaite, reconquête de Metz et de Strasbourg, voilà ce que les gens de notre âge et qui avaient vu 1870 attendaient et voulaient; développement de notre influence sur le Rhin, beau mariage de la pensée celto-rhénane avec la pensée française, voilà ce que nous désirions et n'osions pas préparer. L'oeuvre pour laquelle tant de nous, selon leurs forces, s'était associés à Paul Déroulède, et qu'ici, d'une voix inoubliable qui se brisa dans l'effort, Albert de Mun enseignait, elle est accomplie. Elle est même dépassée. La revendication de l'Alsace-Lorraine a reçu glorieuse satisfaction, et la pensée éternelle des rois et des chefs de la République et de nos grands intellectuels reçoit un commencement d'exécution.

Le mot d'ordre, maintenant? Que chacun de nous agisse de manière que sa pensée, sa parole, son action soient accordés avec ce que la France vient d'accomplir chaque jour durant cinq années. Comme ils ont souffert, nos soldats! Comme ils ont mis haut la France au milieu des nations! Monter encore? Impossible. Chacun de nous, jusqu'à sa mort, voudra se conduire, en toute circonstance grave, de telle manière qu'il soit assuré de ne rien contredire de ce qu'étaient dans la France en péril ses sauveurs. Que chacun de nous se propose de n'être pas indigne de la gloire française.

Maurice BARRES,
De l'Académie française.

A LA CHAMBRE

M. Clemenceau parle au milieu des acclamations

La lecture, à la Cahmbre, des conditions d'armistice, fut vraiment quelque chose d'inoubliable. Dans le silence de ces centaines d'auditeurs, les phrases tombent, rebondissent aux applaudissements répétés qui les accueillent. Dix fois, vingt fois, la salle entière, les députés, le public, debout, acclament le président du conseil; dix fois, vingt fois, les conditions imposées à l'ennemi vaincu provoquent des manifestations d'approbation sans réserves.

Et pendant cette lecture, comme pour l'accompagner, retentit le son assourdi et lointain du canon.

Discours de M. Clemenceau

Les ovations terminées, le président du conseil ajoute :

M. Clemenceau.—Je vous dirai seulement que dans un document allemand dont, par conséquent, je n'ai pas à donner lecture à cette tribune, et qui contient une protestation contre les rigueurs de l'armistice, les plénipotentiaires de l'Allemagne reconnaissent que la discussion a été conduite dans un grand esprit de conciliation. (Mouvements.—Applaudissements.)

Puis avec, dans la voix, une émotion qui gagne, dès les premiers mots, tout l'auditoire, emporté par ces accents de si noble et si haute éloquence, avec un geste solennel des deux bras levés et étendus, le président du conseil s'écrie:

M. Clemenceau. — Un mot seulement.

Au nom du peuple français, au nom du gouvernement de la République française, le salut de la France une et indivisible à l'Alsace-Lorraine et à la Lorraine retrouvées. (MM. les députés se lèvent.—Applaudissements enthousiastes.)

Et puis, honneur à nos grands morts qui nous ont fait cette victoire! (Longs applaudissements unanimes.)

Nous pouvons dire qu'avant tout armistice, la France a été libérée par la puissance de ses armes. (Applaudissements prolonges.) Et quand nos vivants, de retour sur nos boulevards, passeront devant nous, en marche vers l'Arc de Triomphe, nous les acclamerons.

Qu'ils soient salués d'avance pour la grande oeuvre de reconstruction sociale. (Vifs applaudissements.)

Grâce à eux, la France hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'Humanité, sera touours le soldat de l'Idéal. (Applaudissements enthousiastes.)

L'émotion est à son comble. Toute la salle, debout, vibre, frémit, acclame sans fin l'orateur magnifique qui vient de dire tant de choses en si peu de mots. Quand il regagne le banc des ministres, une véritable foule se précipite, l'entoure, applaudit, pleure, toutes les mains se tendent pour presser les siennes. Ce fut, certes, une des minutes les plus émouvantes de cette séance. On crie—On crie: "Vive la France! Vive Clemenceau!"

Discours de M. Deschanel

Peu à peu, l'émotion s'apaise, le silence revient. M. Deschanel, alors, prononce une brève et très éloquente allocution, au milieu des applaudissements chaleureux et répétés de la Chambre entière :

M. Deschanel.—La voilà donc enfin, l'heure bénie pour laquelle nous vivionsdepuis quarante-sept ans!—quarante-sept ans, pendant lesquels n'a cessé de retentir en nos âmes le cri de douleur et de révolte de Gambetta, de Jules Grosjean et des député d'Alsace-Lorraine, celui de Victor Hugo, d'Edgar Quinet et de Georges Clemenceau (Applaudissements prolongés), quarante-sept ans, pendant lesquels l'AlsaceLorraine bâillonnée n'a cessé de crier vers la France! Un demi-siècle! Et demain, nous serons à Strasbourg et à Metz! Nulle parole humaine ne peut égaler ce bonheur! (Vifs applaudissements.)

Et maintenant, Français, inclinons-nous pieusement devant les artisans magnifiques du grand oeuvre de justice. ceux de 1870 et ceux de 1914. Ceux de 1870 sauvèrent—non l'honneur, certes, l'honneur était sauf, j'en atteste les mânes des héros de Reichshoffen, de Gravelotte, de Saint-Privat, de Beaumont, Beaumont, où les fils des compagnons de La Fayette viennent de venger Sedan (Vifs applaudissements) —mais il sauvèrent l'avenir. Leur résistance a préparé nos victoires.

Et vous, combattants sublimes de la Grande Guerre, votre courage surhumain a fait de l'Alsace-Lorraine, aux yeux de l'univers, la personnification même du droit (Applaudissements prolongés.—MM. les députés se lèvent): le retour de nos frères exilés n'est pas seulement la revanche nationale, c'est l'apaisement de la conscience humaine et le présage d'un ordre plus haut! (Applaudissements unanimes et prolongés.)

L'UNION SACREE

Et le IVme Emprunt de Guerre

On se souvient de l'exclamation stupéfaite et indignée qu'un coup de la Censure, asséné sur ses diatribes antipontificales, arrachait naguère à la Lanterne, un des derniers réduits des enticléricaux sectaires et têtus: La Séparation, s'indignait le journal maçonnique, est-elle donc abrogée?"

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler ce cri de colère. C'est que, à maintes reprises, les autorités civiles ont pris des mesures qui se trouvent en contradiction formelle avec l'esprit de la loi de séparation,—je veux dire avec l'esprit qui anima ses auteurs et qui s'était incarné dans nos gouvernants d'avant-guerre.

L'ignorance affectée par l'Etat vis-à-vis du pouvoir religieux, le dédain qu'il pratiquait à l'égard de l'influence et du dévouement du clergé, craquent de toutes parts, débordés, comme une simple ligne Hindenburg.

Les distinctions et les décorations qu'il accorde aux aumôniers militaires, voire aux religieuses, se multiplient. Et c'est l'inspiration de leur ministère de sacrifice et de réconfort, que les citations officielles se plaisent à mettre en clarté. En dehors même des champs de bataille, nos évêques reconnus et salués, ainsi qu'autrefois, comme les pères du peuple et les défenseurs de la cité, sont décorés par le chef de l'Etat. Voici qu'après l'évêque de Gap, nommé chevalier de la Légion d'honneur pour son héroïsme et sa charité sur le front, où il se dévoué à nos soldats, les évêques de Chalons et de Verdun reçoivent, à leur tour, le ruban rouge des mains de Monsieur Poincaré, pour le réconfort moral dont ils ont soutenu, au plus fort de l'épreuve, les populations dont l'Eglise leur avait confié la garde.

Et ce sont bien les évêques, les représentants de la religion, les chefs religieux du diocèse, ignorés obstinément depuis la Séparation, qui sont l'objet de cet hommage. Des hommages moins éclatants, mais significatifs aussi par leur fréquence et leur généralité, sont rendues dans les ville de l'arrière, à tous nos évêques. C'est hier encore que je lisais le compte-rendu d'une réunion patriotique et charitable-organisée chez le préfet de Cahors, et au cours de laquelle le délégué de l'Etat, accueillant le pasteur du diocèse, et le priant de prendre place auprès de lui, le saluait d'une gratitude et d'une bienvenue officielles

J'aurai à reparler, quand des détails plus sûrs et plus complets nous seront parvenus, de la vie religieuses et française à Lille et à Cambrai, sous l'occupation allemande. Mais, des premiers renseignements qui nous arrivent, il ressort au moins, comme on la supposait déjà d'après les échos passés à travers la ligne, de feu, que, dans ces deux villes épiscopales, les chefs religieux de la population jouèrent un grand rôle et conquirent une haute influence. Là, plus encore que partout ailleurs, il furent les defenseurs de la cité!

Mais, sur un terrain très actuel et très important, l'Union des deux pouvoirs s'affirme avec un éclat plus brillant que jamais et, pratiquement, la loi de séparation paraît, sinon abrogée, du moins tombée en désuétude.

Il s'agit du quatrième emprunt de guerre, ouvert depuis quelques jours sous le nom d'Emprunt de la Libération.

Toutes les fois que le gouvernement sement de l'or à la Banque de France, de la République a fait appel à la générosité des citoyens, soit pour le versoit pour la souscription des nouvelles rentes émises au profit de la défense nationale, les évêques, et tous leurs prêtres avec eux, se sont faits les héraults du devoir patriotique. Ils l'ont prêché par les mandements épiscopaux, par les prônes de paroisse. Ils l'ont prêché par les mandements épiscopaux, par les prônes de paroisse. Ils en ont, les premiers, donné l'exemple. Aussi, voici 2 ans, M. Ribot, alors Ministre des finances, exposant à la Chambre le succès du troisième emprunt, se faisait un devoir d'affirme très haut que cette victoire financière était due, pour une part notable, au dévouement du clergé de France. Et cette assemblée parlementaire, élue il y a quatre ans contre les "curés", soulignait cette affirmation d'applaudissements unanimes.

Cette fois encore, il n'était pas douteux que l'épiscopat ne rappelât aux fidèles, par des exhortations pressantes et multiple l'obligation qui s'ims'impose à tous les Français de soutenir l'Etat. Et il n'a pas attendu d'y être invité pour s'acquitter de cette mission. Il l'a même remplie avec un relief et une solennité plus remarquables: une lettre collective, signée des Cardinaux de France, a donné le signal de la campagne. A ce signal, tous les évêques et tous les curés ont répondu.

Mais ce qui caractérise le mouvement actuel, c'est l'appel, à la fois souligné de gratitude et de confiance, que le gouvernement a voulu adresser à l'Eglise.

Reconnaissant officiellement l'existence et la dignité des évêques, sollicitant l'appui de leur influence et de leur autorité, le ministère des finances a envoyé, à chacun d'entre eux, une circulaire, qui contredit nettement toutes les théories gouvernementales d'autrefois. On croirait entendre un état chétien.

Ce doucument, un vrai document historique, évoque d'abord les services rendus par lépiscopat; lors des précédents emprunts, et exprime la conviction que le patriotisme du clergé se manifestera, dans les circonstances actuelles, avec le même élan. Il fait une allusion respectueuse et reconnaissante à la démarche collective inaugurée par les Cardinaux. Puis il ajoute que le gouvernement compte, aujourd'hui plus que jamais, "sur la collaboration de la hiérarchie ecclésiastique à tous ses degrés."

Mais le ministère des finances ne se borne pas à cette indication générale. Il descend aux détails, avec une précision qui dénote la connaissance exacte et le respect sincère des prérogatives et du pouvoir du clergé.

Il émet l'espoir que les curés, au prône paroissial, rappelleront à leurs fidèles le devoir qui leur incombe envers l'Etat, chargé de pourvoir à la défense et à la libération du pays.

Il suggère aux évêques la publication d'un mandement spécial et sa diffusion par la voie de la Semaine Religieuse.

Il ajoute, enfin, ce paragraphe particulièrement topique:

"Il est d'ailleurs évident que, pour obtenir son plein effet, l'action de Mes-

(A suivre sur la 2ième page)

L'UNION SACREE

(Suite de la 1ère Page)

sieurs les Curés ne devrait pas se borner à des conseils donnés du haut de la chaire. Leur intervention personnelle auprès de leurs paroissiens, individuellement, apparait comme devant être le moyen de propagande le plus efficace. Je suis convaincu qu'ils mettront un empressement patriotique à en user."

La direction spirituelle et la confession ne sont pas nommées dans ces lignes; mais elles sont clairement sous-entendues. Voici donc le gouvernement de la République ayant recours, en vue d'obtenir des citoyens l'accomplissement d'un devoir civique, à cette influence sacerdotale que, naguère, il redoutait et parfois combattait violemment, quand elle intervenait dans l'exécution de cet autre devoir civique, qui s'appelle le devoir électoral.

Quel singulier renversement des choses et comme on l'eût traité de fou, le Français qui, au mois de juillet 1914, aurait prédit la publication d'une semblable circulaire. Et, pourtant, cette circulaire existe; et elle existe en vertu d'un état d'esprit qui la rend toute naturelle et la fait accepter de l'opinion comme un événement logique et prévu.

De tels incidents sont bien propres à jalonner les progrès de l'Union sacrée en France. En dépit de la petite minorité de sectaires, encore attachés à leurs vieilles passions et impatients de les faire revivre au lendemain de la paix, on ne pourra pas, sur cette route, reculer jusqu'au point de départ. Lorsque nos soldats reviendront de la bataille, encore brûlants de la plus chaude et de la plus pure des Unions sacrées, c'est plutôt en avant qu'on marchera, sur cette voie de la réconciliation nationale.

François VEUILLOT.

Feu François Frobisher

Mercredi dernier le 28 novembre fut enterré dans le cimetière de Saint-Boniface la dépouille mortelle de François Frobisher jr. conseiller de la municipalité de Saint-Vital

Le vénéré défunt qui venait d'être réélu pour un terme de deux ans fut terrassé en quelques jours par le terrible fléau qui ravage le pays et faillit emporter aussi son épouse et ses deux enfants.

Un service solennel fut chanté par M. le Curé de la paroisse dont la voix trahissait l'émotion qui le remuait à la perte de cet excellent paroissien fauché si prématurément par la mort.

Le deuil fut conduit par le Conseil Municipal, en tête duquel marchaient M. le Préfet Todd et le secrétaire-trésorier M. E.-A. Poulain.

Parmi les porteurs l'on remarquait MM. les Conseillers Beauchemin et Mager; suivaient les parents et nombreux amis du défunt, entre autres, Madame Frobisher son épouse et François Frobisher, son père, dont la douleur a certainement dû être adoucie à la vue de tant de sympathies et par la satisfaction de n'avoir rien épargné pour donner au cher défunt des funérailles dignes de sa position et de l'estime qui l'entourait.

—*Communiqué.*

THEATRES

Walker—Les grandes vues de D. W. Griffiths dans "Hearts of the World" seront le programme de la semaine prochaine. L'après-midi à 2.30 heures et le soir 8.30. Il y aura aussi une orchestre de 25 instruments. L'affiche pour la semaine du 16 déc. de Florence Edna May "The Unmarried Woman".

Orpheum—Miss Stella Mayhew coédienne sera à l'Orpheum lundi Florence Ames et Adeélaide Winprochain, cantatrice de première. throp dans "One Moment, Please" Eddie Borden "The Law Breaker". Irene & Bobby Smith, chants comiques. The Barr twins, deux jeunes étoiles dans le vaudeville. Osaki et Saki, athlètes Japonais.

Pantages — Cette semaine les drames les plus rares seront répétés.

Dominion — Cette semaine les vues animés les plus en vogue.

APPEL AUX CONSCIENCES

Les Catholiques allemands et l'Empire évangélique. Le Cardinal Mercier. 2 vol. In-12. Paris, Perrin. — Eugène Griselle. Une victime du Pangermanisme. ·L'Aménie martyre.—Syriens et Chaldéens. Leur martyre et leurs espérances. (Pages actuelles, No. 83-84, 115-116).

Bourdaloue, secouant avec une rigueur impitoyable les illusions de ceux de ses contemporains qui se façonnaient une religion "à la mode de la cour" leur reprochait de se faire "une fausse conscience". Des responsabilités individuelles et des culpabilités intimes celui-là seul est le juge que Bossuet nommait le "moteur des coeurs". Dieu, qui mesure et juge et que l'homme ne voit pas. Pourtant, à ne prononcer, selon les possibilités humaines, que d'après les actes et les déclarations visibles et tangibles, il est malaisé de ne pas conclure, avec M. Georges Goyau instituant historiquement son enquête sur l'état de conscience des catholiques allemands ralliés au pangermanisme qu'eût détesté et flétri Windthorst, à la faillite de ce Centre catholique d'Allemagne qu'on nous prônait jadis comme un modèle à suivre dans notre défense du catholicisme français. Graves avertissements que feront bien de méditer ceux qui, outre-Rhin, ont cru devoir suivre en tout leur Empereur et le tenir pour l'expression de l'"homme allemand" par excellence. En parlant du lien catholique qui pourrait rattacher les Allemands à leurs frères dans la foi répandus à travers le monde, M. G. Goyau écrit à bon droit que pour qu'ils "osent s'en prévaloir, il faudra que leurs jugements de cette patrie, s'inspirent désormais de la morale catholique, et non point de la morale impériale; il faudra qu'ils renoncent à chercher à Berlin la science du bien et du mal". Que ne la demandent-ils au cardinal de Malines. D'une toute autre essence en effet, plus pure, il va sans le dire, et assez universelle pour que s'y reconnaissent les catholiques de toutes les latitudes est la "conscience des devoirs et des droits" que ce prélat enseigne à ses ouailles prisonnières avec lui, mais comme lui invicibles. Cette haute figure est le rayon sauveur qui empêche de dévier, même au milieu d'ombres épaisses. Ce fut une salutaire inspiration de M. G. Goyau d'opposer ce calvaire éloquent à des triomphes qui font rougir. Pour avoir maintenu la justice et haï l'iniquité, le cardinal Mercier meurt lentement captif dans son propre palais; il saigne de toutes les blessures dont souffrent ses fidèles et ses frères dans l'épiscopat belge. Et cependant, qui ne préférera son rôle à celui des serviteurs quand même du kaiser dont les ordres sont exécutés par les von Bissing passés ou à venir?

Veut-on une autre illustration, sanglante, hélas! qui fait reconnaître à ses fruits la qualité des consciences pangermanisées? Je n'éprouve aucun embarras à recommander la lecture des deux brochures que j'ai signées l'une en faveur de l'Arménie; l'autre des Chaldéens de Syrie savamment supprimés pour les besoins de l'expansion allemande. Elles ne contiennent rien qui ne m'ait été fourni par des témoins irrécusables, et cette terrible leçon de choses éclaire les replis de la fausse conscience, ou plus exactement de l'inconscience à laquelle descend un peuple égaré par le funeste mirage d'une "mission supérieure" qui oblitère en lui les limites du bien et du mal. Il conviendra de relire, à la lumière de ces faits incroyables de l'égorgement systématique des "races" gênantes et du secours prêté à l'islam contre ses sujets chrétiens, le chapitre cinquième du livre de M. G. Goyau. L'attitude actuelle des catholiques allemands vis-à-vis de l'Empereur et de l'évangélisme." Il est des complaisances et des aveuglements qui se paient cher et l'on a le droit de plaindre ceux qui écrivent d'une encre sereine des éloges absolus comme celui qui couronne le livre du Dr Pfeilschifter. Religion et religions dans le conflit mondial. "En notre héroïque Empereur, écrit-il, sont merveilleusement personnifiées les forces religieuses d'aide céleste et la foi religieuses dans la divine destination mondiale du peuple allemand". La Belgique, la Serbie, l'Arménie en sang, nos provinces du nord et de l'est en ruines commentent, avec nos cathédrales détruites, cet "état de conscience" déconcertant.

Eugne GRISELLE,
Secrétaire Général du C. C. P. F.

L'INFLUENZA

Les décès cette semaine ont été nombreux. Nous avons la douleur d'enregistrer la mort de madame Albert Tremblay, née Leduc, et de madame Georges Bedard, née Poirier.

Elles laissent, toutes deux, outre leurs maris, plusieurs enfants en bas âges.

C'étaient des épouses modèles, des femmes très chrétiennes.

Leurs familles respectives voudront bien accepter le témoignage de nos vives sympathies.

Deux jeunes hommes, deux bons citoyens sont aussi disparus de la scène du monde. M. Azarie Poirier et M. F. Phaneuf.

M. Poirier était employé de la cité de Saint-Boniface et avait charge d'un département de l'aqueduc. Il laisse une femme et des enfants en bas âge. Il était le fils de M. J.-B. Poirier.

M. Phaneuf, était garçon et vivait avec sa mère.

M. Maxime Dumais, a aussi perdu une jeune fille, âgée de 17 ans.

Nous apprenons ce matin la mort presque subite de l'un des plus vieux citoyens de Saint-Boniface, M. J.-B. Joyal.

M. Joyal fut pendant de nombreuses années chef de police de Saint-Boniface.

Il diriga ensuite un bureau de detective et finalement répresenta la Compagnie d'assurance, La Fédéral, dans nos paroisses françaises.

C'était un caractère gai et toujours prêt à raconter une bonne histoire; plusieurs fois il paru sur la scène de Saint-Boniface dans les rôles de premier comique.

Baptiste, comme on l'appelait dans l'intimité, a remporté bien des succès, comme acteur, avec son vieux frère, David, décédé il y a quelques années.

Sa mort fait disparaître l'une des figures les mieux connues de notre ville.

A toutes ces familles en pleurs nous offrons de nouveau l'assurance de nos sincères condoléances.

HOTEL DE VILLE

Résultat des Nominations

Maire — M. H. Béliveau, acclamation.

Conseillers — Quartier I, J.-A. Marion, A. Janssens; Quartier II, François Lavoie, L. Langlamet; Quartier III, Ant. Gauvin, P. Brault; Quartier IV, J. J. Daoust, A. Lanthier; Quartier V, John Gault, H. Howat.

Commissaires d'écoles — Quartier I, S. J. Dussault, A Van Esslander; Quartier II, J. Chabot (acc.); Quartier III, Dr. Laurendeau (acc.); Quartier IV, J. Magee (acc.); Quartier V, V. E. Hunt, C. D. Carson.

Votre vote et votre influence sont respectueusement sollicités en faveur de Antoine Gauvin comme Echevin pour le Quartier No. III, pour les années 1919 et 1920. Election le 12 décembre courant. Vous votez à l'Hôtel de Ville.

La Société des Artisans Canadiens-français

Succursale de Saint-Boniface, Man., No. 462—Copie d'une résolution adoptée par les membres de la succursale No. 462 de la Société des Artisans Canadiens-Français: "La succursale de Saint-Boniface, No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français, veut exprimer sa profonde douleur à l'occasion de la mort de l'avocat J.-A. Beaupré. La race française au Manitoba déplore la disparition de cet homme de bien, ravi si tôt à son estime, à son effction, à son espoir. Elle avait appris à compter sur lui. Avocat de capacité reconnue, conseiller prudent, modéré en même temps qu'énergique, il était un auxiliaire précieux de toutes nos ouevres sociales, religieuses ou nationales ,et il ne ménageait jamais son temps et ses efforts au moment de l'action.

Sa mort, deuil national, est plus spécialement douloureuse pour notre succursale dont il a présidé les destinées pendant cinq ans, et dont il a été l'un des membres les plus sympathiques et les plus dévoués.

"En vonséquence il est résolu:

Que la succursale de Saint-Boniface, No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français fasse chanter une grand-messe pour le repos de l'âme de feu l'échevin J.-A. Beaupré, son ancien président; qu'elle traduise ses vifs regrets dans l'épreuve qui la frappe, en adoptant la présente motion et en la communiquant aux membres de la famille de feu l'avocat Beaupré, à la presse française de cette province, et à l'Artisan."

• • •

Succursale de Saint-Boniface, Man., No. 462—Copie d'une résolution adoptée par les membres de la succursale No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français: Les membres de la succursale de Saint-Boniface, No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français, ayant appris la mort de M. J.-P. Noël, membre et ancien secrétaire-trésorier de cette succursale, il a été résolu:

"Que la succursale de Saint-Boniface, No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français fasse chanter une grand'messe pour le repos de l'âme de feu J.-P. Noël;

Qu'elle traduise ses vifs regrets, en adoptant la présente motion et en la communiquant aux membres de sa famille et à la presse française de cette province et à l'Artisan."

• • •

Succursale de Saint-Boniface, Man., No. 462—Copie d'une résolution adoptée par les membres de la succursale No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français: Les membres de la succursale de Saint-Boniface, No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français, ayant appris avec regrets la mort de M. J.-R. Fafard, membre de cette succursale, il a été résolu:

"Que la succursale de Saint-Boniface, No. 462, de la Société des Artisans Canadiens-français fasse chanter une grand'messe pour le repos de l'âme de feu J.-R. Fafard;

Qu'elle traduise ses vifs regrets, en adoptant la présente motion et en la communiquant aux membres de sa famille, à la presse française de cette province et à l'Artisan."

Albert KEROACK,
Président.
J.-B. O. LECLERC,
Secrétaire.

St-Boniface, Man.
30 novembre, 1918.

NOTES LOCALES

Assemblée de la Chambre de Commrece ce soir à l'Hôtel de Ville à 8 heures.

M. Jean Veuilliez a fait une installation électrique dans sa vitrine, Avenue Provencher, qui attire l'attention du public et spécialement les enfants.

M. "Pit" Lacroix autrefois de Saint-Boniface est arrivé dimanche dernier de Montréal.

ACTION DE GRACE POUR LE 5 NOVEMBRE 1918

Pour vous remercier de ma longue carrière
Je vous offre Mon Dieu ma très humble prière
Hier, j'ai terminé mes quatre-vingts cinq ans.
C'est bien pour le vieillard la limite du temps.
Car le Saint-Roi David dit que l'octogénaire.
A dépassé les ans d'une vie ordinaire.
Que ses jours audeļa sont remplis de douleurs.
Et ne renferment plus que fatigue et labeurs.

On répète pourtant qu'une verte vieillesse,
Est un don précieux; que dans votre largesse,
A l'homme vous donnez la faveur de vieillir,
Pour orner sa couronne, et de fleur l'embellir,
S'il est vrai que ce don, peut accroitre sa gloire,
Il doit s'en réjouir, et rendre méritoire.
Chacun de ses instants pour arriver aux cieux
Et cesser de vieillir, avec les bienheureux.

L'abbé G. DUGAS.

PETITES ANNONCES

OFFRE SPECIALE — Aux cultivateurs qui veulent placer de l'argent dans la Manitoba's Abbatoir & Packers Limited; 100 parts à vendre à soixante pour cent. S'adresser à **Marcel Mollot, 53, rue Eugénie, Norwood.**

A VENDRE — Ferme à Starbuck, Man., de 240 acres; 160 acres semés en seigle d'automne; 80 acres prêts à ensemencer. S'adresser à **Marcel Mollot, 53, rue Eugénie, Norwood.**

On offre en vente les livres de loi de M. Théo Bertrand et aussi ameublement de bureau. J. A. Hébert, 198 Aulneau.

A VENDRE — L'une des meilleurs demie-section de terre, deux milles de Somerset, Manitoba. A vendre au meilleur marché. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire, 488 Basswood Place, Winnipeg.

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au publique qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confier. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

Votre vote et votre influence sont respectueusement sollicités en faveur de Antoine Gauvin comme Echevin pour le Quartier No. III, pour les années 1919 et 1920. Election le 12 décembre courant. Vous votez à l'Hôtel de Ville.

NAISSANCE

En cette ville le 27 de novembre la femme de M. Gustave Maher un fils.



Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 3 janvier 1919, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat, pour quatre ans, six fois par semaine sur la route de Dufrost, St-Malo, via La Rochelle, aller et retour. Devant commercer le 1er avril prochain.

On peut obtenir aux bureaux des postes de Dufrost, St-Malo, La Rochelle et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.
Winnipeg 22 novembre 1918. 1—4







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Emprunt de la Libération

Nouvel Emprunt 4% autorisé par la loi du 19 septembre 1918

EN RENTES PERPETUELLES 4 POUR 100 PAYABLES EN FRANCS.

Titres et Coupons exempts de tous impôts français présents et futurs.

Cet emprunt d'Etat, émis directement par le Gouvernement Français, ne pourra être ni remboursé ni converti avant le 1er janvier 1944.

PRIX D'EMISSION : Francs 70.80 pour cent francs de capital nominal

payables comptant à la souscription, avec jouissance des intérêts courus depuis le 16 octobre 1918.

Les intérêts sont payables trimestriellement les 16 janvier, avril, juillet et octobre. Le premier coupon trimestriel sera payable le 16 janvier prochain.

La souscription à cet emprunt, actuellement en cours en France, a été également ouverte à Londres. Au Canada, les Banques à charte sont autorisées à recevoir les souscriptions, dans toutes les succursales, jusqu'au 14 décembre 1918 inclusivement, au change fixe de—

Francs 5.35 pour un Dollar

Le prix de souscription au Canada est donc de :—

$ 33.08 pour	10 francs de rente soit	250	Francs de capital nominal.
$ 165.42 pour	50 francs de rente soit	1250	Francs de capital nomidal.
$ 330.84 pour	100 francs de rente soit	2500	Francs de capital nominal.
$1654.20 pour	500 francs de rente soit	12500	Francs de capital nominal.
$3308.41 pour	1000 francs de rente soit	25000	Francs de capital nominal.

Rendement:—Le rendement de l'emprunt, au cours actuel, et en tenant compte des intérêts déjà courus est d'environ **5.70%.** En cas de réalisation dans 5 ans au prix de 90, à la faveur d'une hausse des titres en Bourse, le rendement serait de 10.07% par année correspondant à une plus value de 31⅓%.

Le Produit des souscriptions canadiennes à cet Emprunt sera dépensé au Canada.

Pour les formules de souscription s'adresser à toute succursale de Banque.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE AU CANADA,
Montréal, 18 novembre 1918.



